



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/308

Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le CROUS de Lyon Saint-Etienne, la Préfecture du Rhône, la COMUE Université de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour la réalisation de l'Espace Multiservices Etudiant.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/308 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON, LE CROUS DE LYON SAINT-ETIENNE, LA PREFECTURE DU RHONE, LA COMUE UNIVERSITE DE LYON ET LA REGION RHONE-ALPES POUR LA REALISATION DE L'ESPACE MULTISERVICES ETUDIANT. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est actuellement le 2^e pôle universitaire de France. Elle compte aujourd'hui plus de 138 000 étudiants, dont 16 000 étudiants internationaux, répartis dans 19 universités, Grandes Ecoles, instituts et établissements d'enseignement supérieur, avec 25 000 enseignants-chercheurs et 5 000 doctorants répartis sur 510 laboratoires publics et privés.

Lyon a pour ambition de se positionner dans le TOP 15 des grandes métropoles européennes de la connaissance.

Parallèlement à cet objectif de valorisation de l'enseignement supérieur et de rayonnement international, la Ville de Lyon se fait un devoir d'hospitalité et d'intégration des étudiants.

Aussi, depuis une dizaine d'années, la métropole lyonnaise et les grands acteurs de l'enseignement supérieur se sont donnés pour objectif d'améliorer l'accueil des étudiants et des chercheurs.

La Ville de Lyon, le CROUS de Lyon Saint-Etienne, la Préfecture du Rhône, la COMUE Université de Lyon et la Région Rhône-Alpes ont ainsi créé depuis 13 ans un guichet unique d'accueil des étudiants nouveaux arrivants à la rentrée universitaire : l'EME « Espace Multiservices Etudiant ».

Les objectifs de cette 14^e édition de l'EME sont d'apporter aux étudiants les services et les informations nécessaires à leur vie quotidienne, leur offrir un accueil de qualité et simplifier leurs démarches d'installation. La bonne intégration de ces étudiants nouveaux arrivants à Lyon, fera d'eux les nouveaux relais d'opinion internationaux de notre cité.

Ce guichet est conçu et animé par de nombreux partenaires publics et privés. Une équipe internationale accueille, en plusieurs langues, les étudiants et les reçoit autour de deux grands services :

- un service d'accueil des étudiants internationaux avec délivrance des titres de séjour ;
- un service d'information et d'accompagnement sur les différentes thématiques de la vie étudiante : logement-jobs, prévention-santé, transport, culture..., avec des ordinateurs en libre-service pour les demandes d'aide sur le site de la CAF entre autres.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce partenariat entre la Ville de Lyon, le CROUS de Lyon Saint-Etienne, la Préfecture du Rhône, la COMUE Université de Lyon et la Région Rhône-Alpes.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le CROUS de Lyon Saint-Etienne, la Préfecture du Rhône, la COMUE Université de Lyon et la Région Rhône-Alpes, pour la réalisation de l'Espace Multiservices Etudiant, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA